

Performance et pertinence des politiques sociales

De façon durable la Protection sociale est confrontée à un environnement économique et de finances publiques qui contraint à mieux maîtriser la dépense publique sanitaire et sociale.

La croissance soutenue ne reviendra plus, la dette doit-être réduite, la compétitivité de l'économie sans laquelle il ne peut y avoir de redistribution exclut de recourir au prélèvement comme mode privilégié d'ajustement des équilibres financiers.

Il faut donc mener des politiques visant à faire évoluer la dépense de façon moins forte que son évolution naturelle.

De quelle façon ?

On peut distinguer de façon schématique deux méthodologies principales de réduction de l'évolution spontanée de la dépense publique sociale :

- La première méthode consiste à atteindre les mêmes objectifs à un moindre coût, par des démarches de rationalisation de nouvelles technologies, de mutualisation. Bref, c'est ce tout ce que l'on met sous le vocable « performance ».

Lorsque cette démarche de performance s'adresse à un réseau composé d'entités effectuant plus ou moins une activité similaire, les processus de benchmark et d'affectation homogène des ressources en fonction de l'activité réelle vont souvent être présents et au cœur de la démarche de performance.

C'est le cas pour les établissements de santé avec l'introduction dans les années lors de la tarification à l'activité ou dans les organismes de Sécurité sociale avec les COG et les CPG depuis 1996.

- La deuxième méthode consiste à réinterroger les objectifs poursuivis par la dépense publique, à vérifier qu'ils sont toujours justifiés et surtout que les actions mises en œuvre pour les atteindre sont adéquates par rapport aux objectifs poursuivis. C'est la démarche de pertinence. Pour reprendre l'exemple des établissements de santé, faire en sorte qu'une opération chirurgicale soit effectuée et payée au même tarif dans deux établissements différents s'inscrit dans une démarche de performance ; s'interroger sur l'utilité de cet acte chirurgical et bâtir une stratégie thérapeutique voire de prévention permettant de l'éviter ressort d'un travail sur la pertinence.

Quelles places occupent aujourd'hui ces stratégies en matière de politique de Protection sociale et quelles places doivent-elles occuper demain ?

Quels sont les acteurs de ces stratégies ?

Les outils ? Quel rôle pour les organismes de Sécurité sociale ?

Quelles incidences sur leurs objectifs, leurs moyens, les modes de fonctionnement ?

Telles sont quelques-unes des questions auxquelles ce numéro de « Regards » tente d'apporter des éclairages. En matière de Sécurité sociale chaque stratégie dispose de ses outils : les COG pour la performance, les PQE pour la pertinence. Ceci étant l'impact de ces outils n'est sans doute pas le même et ceci est lié à l'appropriation des stratégies de performance et de pertinence par les acteurs publics. Aujourd'hui les stratégies de « performance » sont non seulement adaptées et légitimées mais elles constituent l'ossature de la recherche de la maîtrise de la dépense publique. Les stratégies construites autour de la pertinence ont plus de mal à trouver leur place, même si le secteur de la santé est sans aucun doute un de ceux au sein de l'action publique où ces notions se sont le plus fortement implantées, suite à la loi de 2004, grâce notamment à la création de la Haute Autorité de Santé et à la médicalisation du travail de l'assurance-maladie, le plus souvent au nom de l'intérêt du patient.

Le dossier spécial de ce numéro bénéficie de contributions extrêmement variées d'acteurs de la Protection sociale ou extérieurs à la Protection sociale qui réfléchissent sur ces questions.

Au-delà des éclairages de représentants de la DSS, de CPAM, de CARSAT et d'ARS, je suis ainsi particulièrement heureux de compter des contributions venant de membre de la Cour des Comptes, du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, du collège de la Haute Autorité de santé, de l'ANAP, de Directeurs de CHU, et d'Universitaires.

Plus que jamais cette revue porte bien son nom de « Regards », au pluriel et rappelle que le service public de la Sécurité sociale ne saurait évoluer sans échanger avec d'autres acteurs qui sont indispensables à l'atteinte des objectifs portés par les pouvoirs publics et la Protection sociale.

Dominique LIBAULT